Nations Unies S/PV.8007



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8007e séance

Jeudi 20 juillet 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Biagini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

17-22287 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/615, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par les États-Unis d’Amérique, l’Éthiopie, la France, l’Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Sénégal, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et l’Ukraine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2368 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Avec l’adoption aujourd’hui de la résolution 2368 (2017), le Conseil de sécurité prend une mesure supplémentaire importante en vue d’aider à défaire l’État islamique d’Iraq et du levant (EIIL) et Al-Qaida. Nous remercions les autres parrains de la résolution de leur appui.

Il n’y a pas de plus grande priorité pour les États-Unis, et c’est pourquoi nous sommes à la tête d’une coalition de 72 membres qui enregistre de grandes avancées dans ses opérations visant à libérer le territoire de l’emprise de l’EIIL. Les États-Unis appuient le Gouvernement iraquien dans l’offensive qu’il mène pour bouter l’EIIL hors de Mossoul, et les derniers bastions de l’EIIL en Syrie sont sous pression constante. Mais alors même qu’il perd du terrain en Syrie et en Iraq, la menace qu’il représente est loin d’être éliminée. L’EIIL continuera de chercher à répandre son idéologie et à radicaliser de nouveaux groupes dans le monde. Il créera de nouvelles branches dans de nouveaux endroits; des combattants qui ont fourbi leurs armes auprès de l’EIIL en Syrie commencent maintenant à retourner dans leurs pays d’origine.

Le Conseil de sécurité doit montrer qu’il peut s’adapter à l’évolution de ces menaces, et tel est l’objectif de la résolution que nous avons adoptée aujourd’hui. Ses dispositions reconnaissent l’importance de mettre l’accent non seulement sur l’EIIL mais aussi sur ses affiliés, où qu’ils pourraient apparaître. Nous avons aussi renforcé notre détermination à mettre en œuvre ces mesures. La résolution appelle à resserrer la coopération internationale pour couper le financement du terrorisme, interdire aux terroristes de voyager et les empêcher d’acquérir des armes. Afin d’aider à faire en sorte que ces sanctions soient pleinement et correctement appliquées, nous avons réaffirmé notre appui à l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l’EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, ainsi qu’à son Médiateur. Autre mesure importante, dans la résolution d’aujourd’hui le Conseil de sécurité a ajouté huit nouveaux individus et entités à la Liste des sanctions du Comité 1267. Il s’agit des chefs de l’EIIL en Asie du Sud-Est, de combattants terroristes du Caucase, de bureaux de change illicites, et de groupes terroristes affiliés à l’EIIL en Syrie, et d’autres ajouts à la Liste sont attendus.

Afin d’utiliser au mieux cet instrument, le Conseil de sécurité doit régulièrement ajouter à la Liste des sanctions les noms des nouveaux individus ou groupes affiliés à l’EIIL ou Al-Qaida, où qu’ils se trouvent dans le monde. Mais si l’application des sanctions est essentielle, elle n’est qu’un élément de la stratégie plus large visant à vaincre l’EIIL et l’idéologie extrémiste violente qui le nourrit. Tous les États Membres de l’ONU doivent œuvrer de concert pour empêcher que des groupes fassent allégeance à l’EIIL et en deviennent des affiliés. Il nous faut mobiliser l’action pour s’attaquer à la question des anciens combattants de l’EIIL qui retournent dans leurs pays d’origine ou qui s’installent dans d’autres pays. Nous ne devons pas permettre qu’ils deviennent une nouvelle menace ailleurs.

Et nous devons faire davantage, en particulier ici à l’ONU, pour aider les pays à prévenir et à contrer l’extrémisme violent avant qu’il ne prenne racine.

Pour ce faire, il est essentiel d’établir des partenariats solides avec la société civile, les chefs religieux, les jeunes et les communautés locales. L’EIIL et d’autres groupes similaires menacent non seulement notre sécurité, mais également nos valeurs, telles que la tolérance, la dignité humaine et la liberté. C’est la raison pour laquelle dans toutes les régions du monde, les personnes de toutes confessions se sont unies pour condamner le terrorisme. Les États-Unis continueront de mener cet effort. Le voteunanime d’aujourd’hui renforce la détermination du monde à vaincre le terrorisme où qu’il se trouve.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé la résolution 2368 (2017) sur les sanctions liées à l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et à Al-Qaida, compte tenu de l’ampleur et de l’acuité sans précédent des menaces que ces groupes font peser sur les relations internationales. Nous sommes d’accord avec nos collègues des États-Unis. Aujourd’hui, une nouvelle étape importante a été franchie pour renforcer le régime de lutte contre le terrorisme. Désormais, tous les États, sans exception, sont appelés à respecter pleinement et de bonne foi les dispositions de la résolution clef d’aujourd’hui. Il ne saurait y avoir de deux poids deux mesures.

Nous regrettons profondément que lors des consultations menées pour l’adoption d’un texte sur une question aussi importante que la lutte commune contre le terrorisme, les préoccupations des membres du Conseil n’aient pas été pleinement prises en compte à cause de la position de certaines délégations. Je fais notamment allusion à la proposition faite par la Fédération de Russie d’interdire complètement tout lien commercial et économique avec les territoires sous le contrôle de l’EIIL. Nous devons garder à l’esprit que les terroristes se livrent à une contrebande transfrontalière de grande envergure en hydrocarbures et d’autres biens. Cette activité illégale leur rapporte des dizaines de millions de dollars par mois. Ils utilisent ces revenus pour acheter des armes et des munitions, ce qui rend d’autant plus difficile d’appliquer des mesures coercitives à leur encontre. Nous préconisons énergiquement de continuer à imposer de telles mesures, ainsi que d’autres afin d’isoler complètement les groupes terroristes sur les plans financier, matériel et technique.

Nous regrettons également que le texte ne fasse pas référence à l’Article 103 de la Charte des Nations Unies, ce sur quoi nous avions pourtant insisté. L’Article 103 porte sur la primauté de la Charte par rapport à d’autres traités internationaux. Cette référence est pertinente en raison de la nécessité de renforcer l’autorité des décisions contraignantes du Conseil de sécurité en matière de sanctions et de veiller à ce que les sanctions soient pleinement appliquées au niveau national par toutes les branches du Gouvernement. Notre position indéfectible, c’est que nous devons assurer le respect plein et entier de la Charte, faute de quoi il sera impossible de garantir l’intégrité du régime de sanctions. Nous sommes fermement convaincus que, pour progresser dans la lutte contre le terrorisme, nous devons véritablement coordonner les efforts de toutes les parties prenantes. C’est là le seul moyen de mettre fin complètement et une bonne fois pour toutes à la menace terroriste qui pèse sur la stabilité mondiale. Nous sommes prêts à participer aux efforts collectifs à cette fin.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L’Éthiopie salue l’adoption à l’unanimité de la résolution 2368 (2017) sur le réexamen du régime des sanctions concernant Al-Qaida et l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) en vertu de la résolution 2253 (2015). Je tiens à remercier la rédactrice d’avoir dirigé avec succès le processus d’examen, ainsi que les membres du Conseil de leur souplesse. Nous sommes heureux d’avoir parrainé cette résolution.

L’Éthiopie se trouve dans l’une des régions les plus instables de l’Afrique, du fait de la montée du terrorisme et de la radicalisation. C’est la raison pour laquelle l’Éthiopie est fermement déterminée à lutter contre le fléau du terrorisme afin de garantir sa propre paix et sa propre sécurité dans une région où les Chabab et d’autres groupes terroristes affiliés à l’EIIL et à Al-Qaida sont très actifs. L’Éthiopie reconnaît que sa lutte contre le terrorisme ne saurait être efficace sans la coopération régionale et internationale qui s’impose. À cet égard, les sanctions constituent l’un des outils les plus importants dont dispose le Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme. C’est pourquoi le régime des sanctions contre l’EIIL et Al-Qaida demeure très important.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/467) et ceux de l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions ont mis en évidence l’incidence de la résolution 2253 (2015) sur la criminalisation du financement du terrorisme, les mesures prises pour

geler les avoirs de ceux qui financent des organisations terroristes ou des terroristes, l'intégration accrue de renseignements financiers dans les activités de lutte contre le terrorisme, la levée et le transfert de fonds, ainsi que d'autres questions liées à la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, nous considérons que l'inclusion dans la résolution 2368 (2017) de la question des combattants terroristes étrangers et des rapatriés ainsi que de la manière d'y faire face, les dispositions contre le financement du terrorisme, la mise à jour du libellé concernant le travail du Médiateur et le rappel des récentes résolutions du Conseil et leurs dispositions transitoires, sont autant d'éléments qui permettent de renforcer le régime des sanctions. Nous pensons que si la résolution est correctement appliquée, elle constituera indubitablement un très bon outil dans la lutte contre l'EIIL, Al-Qaida et leurs affiliés, et contribuera à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2368 (2017) qu'il a parrainée. Je voudrais remercier les États-Unis d'avoir pris l'initiative de la rédaction de cette résolution importante.

Nous avons été témoins d'un grand nombre d'attentats terroristes dans le monde depuis l'adoption de la résolution 2253 (2015) en décembre 2015, et les tactiques employées ont évolué. Il était devenu clair que nous devions renforcer nos mesures en révisant la résolution 2253 (2015).

La résolution d'aujourd'hui contient plusieurs nouveaux paragraphes qui traitent des récentes tendances du terrorisme. Je tiens en particulier à souligner le paragraphe 39 sur le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers, et le paragraphe 36 sur les dossiers passagers (PNR). Alors que l'État islamique d'Iraq et du Levant Iraq subit des revers militaires en Iraq et en Syrie, la menace qu'il représente se propage dans le monde. Les combattants terroristes étrangers retournent dans leur pays d'origine ou se rendent dans d'autres États Membres, s'y installent ou transitent par ces États.

Par exemple, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport du 31 mai (S/2017/467), la menace s'est intensifiée en Asie du Sud-Est en raison du retour ou de la réinstallation de combattants dans la région. Compte tenu de la nature mondiale du phénomène, tous les États Membres doivent renforcer les mesures prises pour faire face aux combattants terroristes étrangers qui reviennent dans le pays ou s'y installent. En examinant cette question, nous devons garder à l'esprit que les tactiques des combattants terroristes étrangers évoluent, comme par exemple le recours à des techniques de fractionnement des voyages. Les dossiers passagers constituent une mesure efficace pour détecter les combattants terroristes étrangers. La résolution d'aujourd'hui est la première à demander aux États Membres d'utiliser et de développer les PNR. Ces documents comprennent les informations sur la réservation des passagers, notamment les itinéraires, les noms des compagnons de voyage et les méthodes de paiement. En analysant les PNR, nous pouvons détecter les itinéraires de voyage suspects, les flux d'acteurs et de fonds terroristes et, en fin de compte, les réseaux terroristes. Je tiens à souligner l'importance des PNR et encourage tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à utiliser ces systèmes dès que possible. À ma connaissance, seuls 15 des 193 États Membres ont introduit des systèmes PNR à ce jour.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de passer de l'adoption à la mise en œuvre. Le Japon est toujours prêt à coopérer étroitement avec d'autres pays en vue de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Nous devons faire front commun contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes en mettant en œuvre la résolution d'aujourd'hui, ainsi que les résolutions connexes, afin de renforcer plus encore nos mesures antiterroristes.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation des États-Unis de ses efforts pour faciliter les négociations sur la résolution très importante que nous venons d'adopter, la résolution 2368 (2017). À notre avis, c'est une des résolutions les plus importantes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, car elle contient des dispositions extrêmement importantes, comme par exemple celles relatives aux sanctions imposées à Daech et Al-Qaida, ainsi qu'aux individus, groupes, entités et institutions qui leur sont affiliés. De plus, elle comprend des paragraphes très importants qui engagent tous les pays à prévenir le financement du terrorisme ainsi que la fourniture d'armes et de toute autre forme de soutien à des fins terroristes.

Nous voudrions ici confirmer brièvement deux points capitaux.

Tout d'abord, pour que nos efforts en matière de lutte contre le terrorisme soient couronnés de succès, il est indispensable que nous adoptions une démarche globale consistant à lutter contre le terrorisme partout

où il se trouve et à s’attaquer à ses causes profondes sans aucune exception.

Le deuxième point, et c’est un constat que nous avons fait depuis que nous avons rejoint le Conseil de sécurité, concerne la nécessité d’appliquer de manière intégrale les résolutions du Conseil, en particulier celles relatives à la lutte contre le terrorisme. Il est indispensable que le Conseil de sécurité demande des comptes aux pays qui ne respectent pas ses résolutions. Alors que le Conseil adopte des résolutions qui établissent un cadre juridique et opérationnel pour lutter contre le terrorisme, il est insensé et inadmissible de découvrir que des régimes ou des petits groupes de pays sapent ce cadre et le détruisent. Ces régimes violent de manière flagrante et continue les résolutions du Conseil sans aucune crainte d’avoir à en répondre. Ils continuent de financer le terrorisme et de fournir des armes et des sanctuaires aux terroristes.

J’en veux pour preuve, par exemple, le régime du Qatar qui a adopté une politique qui favorise le terrorisme. Ce régime a financé les terroristes, leur a fourni des armes et des sanctuaires et a encouragé le terrorisme en Libye, en Syrie, en Iraq et dans d’autres pays. Telle est la politique du régime qatarien, qui estime que les intérêts économiques et politiques le mettent à l’abri de toute responsabilisation face au Conseil de sécurité, dont il viole les résolutions. Il s’agit là d’une situation honteuse qui ne peut plus durer. Le silence et l’absence de volonté politique de certains membres du Conseil est inconcevable. Pour que ses résolutions soient efficaces, le Conseil doit faire en sorte que toutes les violations cessent.

En conclusion, je réaffirme que l’Égypte respectera toujours ses engagements. Nous serons toujours au premier rang de la lutte contre le terrorisme, tout en respectant le droit international, les droits de l’homme et la primauté du droit.

M. Delattre (France) : La France salue l’adoption à l’unanimité de la résolution 2368 (2017). Elle remercie les États-Unis pour la présentation de cette résolution et le travail important fourni pendant la négociation. Vendredi dernier, mon pays commémorait le triste anniversaire de l’attaque perpétrée à Nice, le 14 juillet 2016, qui a coûté la vie à 86 personnes de nationalités très diverses. Ce souvenir, ainsi que les nombreuses récentes attaques terroristes à travers le monde, nous rappellent combien nous devons rester unis et déterminés dans la lutte contre des terroristes qui veulent anéantir notre manière de vivre et notre liberté.

Les efforts de la communauté internationale contre Daech portent leurs fruits, et cela mérite d’être souligné. Sur le terrain, Daech a continué de subir des défaites importantes en Iraq et en Syrie. La victoire des forces iraquiennes à Mossoul est en cours. C’est une rupture majeure dans l’évolution de ce conflit, et la bataille se poursuit également à Raqqa pour priver le groupe de ce sanctuaire. Depuis quelque temps, Daech attire par ailleurs moins de combattants terroristes étrangers, et c’est naturellement un point essentiel.

Mais nous le savons, il suffit parfois d’un individu pour mener une attaque terroriste. La menace demeure complexe et multiforme. Nous devons donc continuer à prendre des mesures à la hauteur de cette menace à laquelle nous sommes confrontés. Cela signifie que nous devons continuer de nous mobiliser dans plusieurs domaines. La lutte contre la propagande et la radicalisation sur Internet, le tarissement des sources de financement des groupes terroristes, ou encore la préparation au retour des combattants terroristes étrangers sont assurément et sans exclusive trois priorités de premier plan dans ce contexte.

La résolution 2368 (2017) que nous venons d’adopter permet d’actualiser le régime de sanctions contre Daech et Al-Qaida pour mieux prendre en compte l’évolution de la menace et l’ensemble de ces priorités. Cette résolution, et je voulais souligner ce point, est une étape essentielle dans notre combat commun contre le terrorisme, un combat qui doit plus que jamais nous rassembler.

Le Conseil peut être assuré du plein engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme en général et contre Daech en particulier.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Comme d’autres, je voudrais remercier les États-Unis d’avoir présenté la résolution 2368 (2017) aujourd’hui, qui perfectionne les outils à la disposition de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme international.

La Suède se félicite de l’adoption à l’unanimité de la résolution d’aujourd’hui et des mises à jour importantes qu’elle apporte au régime de sanctions. À mesure que l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL)/Daech et Al-Qaida développent de nouvelles stratégies et s’adaptent à l’évolution du contexte, le régime de sanctions doit être ajusté de manière à contrer efficacement la menace posée par ces groupes. Nous nous félicitons particulièrement des éléments importants

qui ont été rajoutés au sujet de la traite d’êtres humains et du lien qui a été établi entre le régime de sanctions et ce texte historique qu’est la résolution 2331 (2016). Une nouvelle fois, le Conseil de sécurité réaffirme son intention d’envisager de prendre des sanctions ciblées contre les personnes et entités associées à l’EIIL ou à Al-Qaida se livrant à la traite d’êtres humains dans des zones touchées par un conflit armé ou à des violences sexuelles en période de conflit.

Le Bureau du Médiateur est une illustration de la volonté du Conseil de respecter les garanties d’une procédure régulière, et c’est un élément indispensable à l’efficacité du régime de sanctions. Nous voudrions, à cet égard, saisir cette occasion pour féliciter la Médiatrice, Mme Catherine Marchi-Uhel, de son importante nomination à la tête du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d’aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous la remercions pour le travail remarquable qu’elle a accompli. Nous invitons le Secrétaire général et le Secrétariat à faire en sorte que la transition s’effectue rapidement.

M. Biagini (Italie) (*parle en anglais*) : L’Italie se félicite de l’adoption à l’unanimité de la résolution 2368 (2017), dont elle s’est portée coauteur. La résolution vise à actualiser et à élargir le cadre juridique international du régime de sanctions contre l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL)/Daech et Al-Qaida. Il est désormais primordial de l’appliquer. La pression militaire soutenue exercée sur Daech, ainsi que le tarissement de ses ressources financières, ont certes affaibli mais pas supprimé la capacité du groupe à financer ses partisans hors de la zone de conflit et à commettre des attaques contre des civils. L’EIIL peut toujours compter sur des sources de financement diversifiées et génère des revenus issus de la contrebande d’antiquités, de l’exploitation de ressources minérales et de la traite des êtres humains entre autres choses.

Depuis que la résolution 2253 (2015) a été adoptée, la nature mondiale de la menace posée par les terroristes a changé et la communauté internationale a été confrontée à de nouveaux défis, y compris le flux croissant de combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays d’origine, l’utilisation à mauvais escient d’Internet et des médias sociaux par les terroristes et l’exploitation des réseaux de traite des êtres humains. La nouvelle résolution reconnaît et aborde ce scénario évolutif, qui nécessite une réponse coordonnée de la part de la communauté internationale. L’ONU doit être à la tête des efforts visant à renforcer la coopération.

Face au flux de combattants terroristes étrangers, certains États ont adopté et mis en place des outils tels que le système de renseignements préalables concernant les voyageurs et le dossier passager en vue de suivre ces flux et d’y remédier. Ces outils sont un moyen important de freiner plus efficacement les mouvements de terroristes et de recruteurs, et nous encourageons les États Membres qui ne l’ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires pour les mettre au point. Les États Membres ont également pris des mesures concrètes pour renforcer leurs relations avec le secteur privé en vue de répondre à l’utilisation par les terroristes des technologies de l’information et de la communication. Ces partenariats public-privé revêtent une importance primordiale, non seulement pour lutter contre le financement du terrorisme, mais aussi pour détecter et éliminer les contacts terroristes en ligne

Face aux préoccupations croissantes suscitées par le fait que les terroristes profiteraient de la traite des personnes, nous regrettons que le texte de la résolution n’ait pas pu être plus sévère, soulignant l’exploitation des réseaux de trafic d’êtres humains dans les zones de conflit et le lien potentiel entre cette pratique odieuse et le financement d’organisations terroristes.

Il est toujours impératif pour la communauté internationale de mettre en place une riposte efficace et coordonnée à la menace terroriste dans le but d’éliminer les lacunes existantes. Il reste crucial de renforcer la coopération au sein des organismes du secteur public et entre eux, à la fois sur le plan national et international, et d’habiliter les unités de renseignement financier, les services d’application de la loi et les services de renseignement afin d’améliorer l’échange d’informations pertinentes en temps opportun. L’Italie est déterminée à fournir une coopération internationale en matière judiciaire et juridique dans le cadre d’enquêtes transnationales.

Je voudrais conclure en réitérant la profonde appréciation de l’Italie pour le travail effectué par l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions et pour le rôle important joué par le Bureau du Médiateur dans ses efforts pour garantir une procédure régulière et la transparence.

M. Seck (Sénégal) : Le Sénégal se félicite de l'adoption de la résolution 2368 (2017), qu'il a eu l'honneur de coparrainer. Je voudrais donc remercier, en la félicitant, la délégation des États-Unis d'Amérique pour la conduite des consultations, ainsi que les autres membres du Conseil pour leurs contributions qui ont enrichi le texte que nous venons d'adopter. Riche de 105 paragraphes et de trois annexes qui élargissent la portée et le domaine d'action de la lutte contre le terrorisme, la résolution édicte, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, des mesures aussi nombreuses que complexes à mettre en œuvre dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech, Al-Qaida, les individus, groupes et entités qui leur sont directement ou indirectement affiliés.

Que ce soit dans le « dark net » ou sur le terrain caillouteux du Sahel, la lutte antiterroriste requiert moyens, technicité, coordination et partenariat. C'est en cela que la coopération internationale devrait être intensifiée pour aider les États et les régions les moins favorisés à mieux comprendre la complexité de la lutte contre le terrorisme et, partant, à devenir plus efficaces dans notre combat commun.

Dans un contexte où la communauté internationale doit faire plus que jamais face à la problématique du retour des combattants terroristes étrangers, cette résolution vient renforcer le dispositif de lutte contre ce phénomène pernicieux. C'est tout le sens du soutien apporté par le Sénégal durant les consultations, ayant à l'esprit l'ampleur et l'acuité du phénomène en Afrique, de la corne de l'Afrique au Sahel, en passant par le bassin du lac Tchad et le Maghreb.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2368 (2017), qui élargit les sanctions de l'ONU contre Daech et Al-Qaida. Cette adoption arrive à un moment important dans la lutte de la communauté internationale contre Daech. La libération de Mossoul après une campagne prolongée représente une étape cruciale dans la lutte contre Daech en Iraq. Je tiens à rendre hommage au courage et au sacrifice des forces iraquiennes qui ont rendu cela possible. En Syrie, les opérations contre Raqqa ont commencé, et ce n'est qu'une question de temps avant que Daech voie son « califat» s'effondrer. Mais, comme nous l'a dit le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, dans son exposé au Conseil le mois dernier (voir S/PV.7962), le moment n'est pas à la complaisance. Au contraire, nous devons rester vigilants et résolus.

La lutte contre Daech ne se terminera pas en Iraq et en Syrie. Même si nous les vainquons là-bas, nous devrons lutter activement contre la menace que Daech, Al-Qaida et leurs affiliés posent dans d'autres parties du monde. Et c'est pourquoi les sanctions de l'ONU restent un outil important et pourquoi le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de cette résolution. Elle resserre notre étau sur ces groupes et assure que nos mesures sont adaptées à nos besoins. Nous nous félicitons tout particulièrement des huit nouvelles désignations adoptées aujourd'hui. Ces désignations comprennent des groupes terroristes, des entreprises de blanchiment d'argent, des chefs terroristes et des combattants terroristes étrangers. La diversité de ces combattants - de Syrie, d'Iraq, de Russie et d'Indonésie - souligne qu'il s'agit d'une menace mondiale qui exige une réponse globale.

Le Royaume-Uni continue de travailler avec ses partenaires, non seulement sur les sanctions, mais dans le cadre de tous nos efforts pour contrer la menace terroriste. Cela signifie traduire Daech en justice, arrêter le financement du terrorisme, gérer les risques posés par les terroristes étrangers et s'attaquer à l'extrémisme en ligne. C'est une lutte de long terme, mais ensemble, nous vaincrons le fléau du terrorisme et nos valeurs collectives prévaudront, et la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est une partie essentielle de cet effort.

Le Président (Chine) (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2368 (2017). Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. La Chine soutient les efforts déployés par la communauté internationale pour coordonner ses activités et adopter une approche intégrée et efficace pour renforcer la coopération contre le terrorisme, en particulier l'utilisation d'Internet pour propager, encourager et organiser des activités terroristes, le financement du terrorisme et le retour des combattants terroristes.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, nous devons adhérer à des normes uniformes, continuer à tirer pleinement parti du rôle de premier plan des Nations Unies et du Conseil de sécurité et améliorer efficacement la coordination internationale. Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, est un mécanisme important de la lutte contre le terrorisme

des Nations Unies et du Conseil de sécurité. La Chine soutient les activités du Comité visant à renforcer les communications avec les pays concernés, ainsi que la coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux de lutte contre le terrorisme, conformément au mandat qui lui est confié par le Conseil. Le Comité doit constamment améliorer son efficacité afin de pouvoir contribuer davantage à l'avancement de la cause antiterroriste.

Nous espérons également que les États Membres et le Secrétariat respecteront strictement la résolution pertinente et le règlement intérieur du Comité, et qu'ils continueront à soutenir le Comité dans ses travaux et à coopérer avec lui afin que, ensemble, nous puissions défendre l'autorité et l'efficacité du régime de sanctions.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 10 h 40.